

Au-delà du logement : l'effet hétérogène de *Logement d'abord* sur l'implication criminelle de personnes vivant avec un trouble mental

Beyond Housing: The Heterogenous Effect of Housing First on Criminal Justice Outcomes Among Homeless People With Mental Illness

Marichelle Leclair, Éric Latimer, Ashley Lemieux, Laurence Roy, Tonia Nicholls and Anne G. Crocker

Volume 47, Number 1, Spring 2022

Santé mentale et justice

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1094144ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1094144ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Leclair, M., Latimer, É., Lemieux, A., Roy, L., Nicholls, T. & Crocker, A. G. (2022). Au-delà du logement : l'effet hétérogène de *Logement d'abord* sur l'implication criminelle de personnes vivant avec un trouble mental. *Santé mentale au Québec*, 47(1), 37–61. <https://doi.org/10.7202/1094144ar>

Article abstract

Background Housing First does not, on average, reduce criminal justice involvement. This analysis aims to test whether the overall absence of an impact is due to intervention effect heterogeneity as a function of the pattern of lifetime criminal justice involvement, identified through latent class analysis conducted through earlier work.

Methods This analysis relied on data from the Montréal, Toronto and Vancouver sites of the Canadian At Home/*Chez Soi* randomized controlled trial, merged with administrative records of lifetime criminal charges ($N = 1,321$). Negative binomial models with interaction terms were used to estimate the impact of Housing First, in comparison to treatment as usual, on violent charges, acquisitive charges (e.g., theft, sex work), and administration of justice charges (e.g., breach of probation), for each pre-identified profile.

Results Participants with past criminal justice involvement associated with a chronic history of homelessness or with criminalized substance use experienced a decrease in violent charges as a result of Housing First, whereas those with no or little past criminal justice involvement experienced a marginal increase. Housing First did not affect acquisitive or administration of justice charges, regardless of profile.

Conclusions Findings suggest that integrating criminological or forensic mental health tools, knowledge and approaches into the multidisciplinary teams that support Housing First service users may be an effective solution, so that all aspects of their recovery, including potential criminogenic needs, are addressed. Future research should focus on the feasibility and effectiveness of such adjunct interventions.

Au-delà du logement : l'effet hétérogène de *Logement d'abord* sur l'implication criminelle de personnes vivant avec un trouble mental

Marichelle Leclair^a

Éric Latimer^b

Ashley Lemieux^c

Laurence Roy^d

Tonia Nicholls^e

Anne G. Crocker^f

RÉSUMÉ Objectifs Le programme *Logement d'abord* – un programme offrant un logement permanent sans condition préalable aux personnes en situation d'itinérance et vivant avec un problème de santé mentale – est de plus en plus mis de l'avant à titre de composante essentielle d'un plan pragmatique pour mettre fin à l'itinérance. La littérature scientifique révèle toutefois qu'en moyenne, l'intervention *Logement d'abord* n'a pas d'effet sur l'implication criminelle de ses

-
- a. Université de Montréal, Département de psychologie; Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.
 - b. Université McGill, Département de psychiatrie; Institut universitaire en santé mentale Douglas.
 - c. Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.
 - d. Université McGill, École de physiothérapie et d'ergothérapie; Institut universitaire en santé mentale Douglas; Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.
 - e. University of British Columbia; BC Mental Health and Substance Use Services
 - f. Ph. D., professeure titulaire, Département de psychiatrie et d'addictologie et École de criminologie, Université de Montréal; Directrice recherche et enseignement universitaire, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

participants. Cette étude vise à explorer la possibilité que cette absence d'impact soit due à l'effet hétérogène de l'intervention. Plus spécifiquement, nous voulons vérifier si le profil d'antécédents criminels des participants, identifiés grâce à une analyse de classes latentes dans un précédent manuscrit, module l'effet de *Logement d'abord* sur les mises en accusation.

Méthodes Cette analyse repose sur les données des sites de Montréal, Toronto et Vancouver de l'essai randomisé contrôlé *Chez Soi*, fusionnées aux données administratives de justice ($N = 1321$). Des modèles de régression binomiale négative avec des termes d'interaction ont permis de mesurer l'impact de *Logement d'abord*, en comparaison au traitement habituel, sur les nouvelles accusations criminelles pour infractions violentes, infractions acquiesitives (p. ex. vol, fraude, travail du sexe) et infractions liées à l'administration de la justice pour chaque profil d'antécédents criminels.

Résultats Les participants dont les antécédents criminels étaient associés à un historique d'itinérance chronique ou à un usage criminalisé de drogues ont connu une réduction des nouvelles mises en accusation pour infractions violentes grâce à *Logement d'abord*. *Logement d'abord* n'a pas eu d'impact sur les infractions acquiesitives ou liées à l'administration de la justice, et ce, pour tous les profils d'antécédents.

Conclusions Les résultats soulignent que les services communautaires comme *Logement d'abord* offrent un contexte potentiel pour instaurer des stratégies visant à réduire la judiciarisation. Une piste de solution prometteuse est de former les équipes multidisciplinaires aux approches fondées sur les données probantes en santé mentale forensique afin que tous les aspects du rétablissement des utilisateurs de services, incluant les potentiels besoins criminogènes, soient pris en compte. Des études portant sur la faisabilité et l'efficacité de ces interventions d'appoint seraient nécessaires.

MOTS CLÉS évaluation, itinérance, logement, violence, désistement

Beyond Housing: The Heterogenous Effect of Housing First on Criminal Justice Outcomes Among Homeless People With Mental Illness

ABSTRACT Background Housing First does not, on average, reduce criminal justice involvement. This analysis aims to test whether the overall absence of an impact is due to intervention effect heterogeneity as a function of the pattern of lifetime criminal justice involvement, identified through latent class analysis conducted through earlier work.

Methods This analysis relied on data from the Montréal, Toronto and Vancouver sites of the Canadian At Home/*Chez Soi* randomized controlled trial, merged with administrative records of lifetime criminal charges ($N = 1,321$). Negative binomial models with interaction terms were used to estimate the impact of Housing First,

in comparison to treatment as usual, on violent charges, acquisitive charges (e.g., theft, sex work), and administration of justice charges (e.g., breach of probation), for each pre-identified profile.

Results Participants with past criminal justice involvement associated with a chronic history of homelessness or with criminalized substance use experienced a decrease in violent charges as a result of Housing First, whereas those with no or little past criminal justice involvement experienced a marginal increase. Housing First did not affect acquisitive or administration of justice charges, regardless of profile.

Conclusions Findings suggest that integrating criminological or forensic mental health tools, knowledge and approaches into the multidisciplinary teams that support Housing First service users may be an effective solution, so that all aspects of their recovery, including potential criminogenic needs, are addressed. Future research should focus on the feasibility and effectiveness of such adjunct interventions.

KEYWORDS evaluation, homelessness, housing, violence, desistance

Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles que les personnes sans problèmes de santé mentale d'être en contact avec les services policiers, d'avoir des démêlés avec la justice pénale et de vivre des épisodes d'incarcération (Arboleda-Flórez et Holley, 1988; Charette et coll., 2011; Fazel et Seewald, 2012; Holley et Arboleda-Flórez, 1988; Livingston et coll., 2016). L'expérience d'un épisode d'itinérance ou d'instabilité résidentielle multiplie les probabilités d'interactions avec les forces policières et le système de justice (Gonzalez et coll., 2018; Roy et coll., 2014). En effet, une recension systématique suggère que la vaste majorité des personnes ayant à la fois un vécu d'itinérance et de problèmes de santé mentale ont vécu une mise en arrestation au cours de leur vie et que plus de la moitié ont vécu un épisode d'incarcération (Roy et coll., 2014).

Les démêlés avec le système de justice, cumulés à des problèmes de santé mentale et à la situation d'itinérance, influent les trajectoires de vie et de services. Par exemple, les contacts avec la justice pénale et les forces de l'ordre peuvent entraîner des interruptions dans les trajectoires de services psychiatriques et psychosociaux (Copeland et coll., 2009; Leclair et coll., 2022) et amplifier le phénomène de stigmatisation cumulée liée aux étiquettes multiples « problèmes de santé mentale », « criminel ou délinquant » et « itinérant » (Frappier et coll., 2009). Ces facteurs prolongent les épisodes d'itinérance (Caton et coll.,

2005) et réduisent les possibilités d'intégration dans la communauté lorsque la situation résidentielle est stabilisée (Frounfelker et coll., 2010; Poremski et coll., 2014, 2016). Réduire l'implication judiciaire ou criminelle de ces personnes est donc souvent explicité comme objectif des interventions destinées aux personnes vivant un épisode d'itinérance.

Le modèle *Logement d'abord* (aussi connu sous son appellation anglaise, *Housing First*) est un programme offrant un logement permanent privé subventionné sans condition préalable aux personnes en situation d'itinérance. Cette approche est de plus en plus mise de l'avant par les décideurs et par les scientifiques comme une composante importante et pragmatique d'efforts visant à mettre fin à l'itinérance (Katz et coll., 2017). *Logement d'abord* augmente la stabilité résidentielle (Beaudoin, 2016; Woodhall-Melnik et Dunn, 2016) tout en entraînant une importante compensation des coûts (Ly et Latimer, 2015), y compris parmi les personnes vivant avec un trouble mental (Aubry et coll., 2016; Latimer et coll., 2019; Stergiopoulos et coll., 2015). Il a été suggéré que *Logement d'abord* pourrait également réduire l'implication criminelle chez ses participants ayant un trouble mental (Gaetz et coll., 2013), ce qui est par ailleurs soutenu par le modèle logique de la variante originale du modèle *Logement d'abord*, *Pathways to Housing* (O'Campo et coll., 2022; Pleace, 2012; Stergiopoulos et coll., 2014; Tsemberis, 2010). Le modèle logique suppose plusieurs mécanismes à travers lesquels une réduction des arrestations et de l'incarcération peut s'opérer. D'un point de vue socioécologique et structurel, il était attendu que *Logement d'abord* réduise l'exclusion sociale et la pauvreté extrême tout en offrant un accompagnement favorisant le rétablissement de traumatismes complexes, ce qui réduirait les comportements criminels et les pratiques de profilage social qui contribuent à la surreprésentation des personnes en situation d'itinérance dans le système de justice (Chesnay et coll., 2013; Edalati et coll., 2020; Sylvestre et coll., 2020). D'un point de vue clinique, en cohérence avec les modèles de réhabilitation, il était attendu que certains aspects du modèle logique de *Logement d'abord* (Polvere et coll., 2014) influencent directement et/ou indirectement certains facteurs qui contribuent spécifiquement aux comportements criminels d'un individu (p. ex. traitement de la dépendance à l'alcool et aux drogues, réponse coordonnée aux symptômes psychiatriques, recommandation de la réduction des contacts avec les pairs antisociaux). Le modèle risque-besoins-réceptivité, par exemple, met l'accent sur l'importance de cibler les « besoins criminogènes » les

plus pressants chez les personnes présentant un risque important de récidive pour qu'une réduction de l'implication criminelle soit observée. Ces besoins criminogènes impliquent l'antisocialité (c.-à-d. traits de personnalité, attitudes et croyances, relations), l'abus de drogues ou d'alcool, l'insatisfaction dans ses relations et au travail ou à l'école et le manque de participation positive dans les loisirs (Andrews, 2012). Ces deux perspectives ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives et les combiner permet en fait de nuancer notre compréhension des différents besoins en matière de justice chez ces personnes au confluent de multiples identités sociales marginalisées (Crocker et coll., 2018; Hiday et Wales, 2011; Prins, 2019; Skeem et coll., 2011, 2014). Donc bien que les principes de *Logement d'abord* raisonnent avec certains principes théoriques de la réduction de la récidive, une revue systématique récente révèle que l'intervention *Logement d'abord* n'a pas d'impact, en moyenne, sur l'implication criminelle (Leclair, Deveaux et coll., 2019). La littérature portant sur l'évaluation d'un programme à portée sociale insiste sur l'importance de ne pas s'arrêter à une absence d'effet global et d'examiner l'hétérogénéité d'effet du programme ou de l'intervention (Brousselle et coll., 2011). Autrement dit, une intervention ne produit pas des effets pour tout le monde de la même façon. Dans le cas de l'absence d'effet global de *Logement d'abord* sur les mesures d'implication judiciaire et criminelle, il est possible que le programme ait été mieux adapté pour répondre aux besoins en matière de justice de certains profils d'utilisateurs de services plutôt que d'autres.

Profils d'antécédents criminels

Nous faisons l'hypothèse que l'étendue et la nature des antécédents criminels sont susceptibles de moduler la réponse des utilisateurs de services à *Logement d'abord* et que ceux-ci sont à l'origine d'une hétérogénéité de l'effet de l'intervention sur les résultats d'implication criminelle. En effet, l'implication criminelle peut être un symptôme de besoins psychosociaux, cliniques et criminogènes non comblés, comme le logement, la pauvreté, l'usage de drogues et d'alcool ou les attitudes antisociales (Hiday et Wales, 2011; Lemieux et coll., 2020; Roy et coll., 2020; Roy, Crocker, Nicholls, Latimer et Isaak, 2016; Roy, Crocker, Nicholls, Latimer, Gozdzik et coll., 2016). Dans une étude précédente, disponible en libre accès (Lemieux et coll., 2020), nous avons empiriquement identifié 5 profils quantitativement et qualitativement distincts. Cette section offre une brève explication de l'approche

méthodologique adoptée et des résultats. Plus de détails peuvent être trouvés dans l'article de Lemieux et coll. (2020).

Dans Lemieux et coll. (2020), nous avons examiné un sous-échantillon de participants au projet *At Home/Chez Soi* (le projet de démonstration du modèle *Logement d'abord* dont les présentes données sont tirées) des sites de Montréal, Vancouver, Toronto et Moncton. Nous avons utilisé les accusations criminelles à vie (jusqu'à l'entrée dans l'étude) identifiées à l'aide des dossiers criminels de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Nous avons regroupé les accusations criminelles dans les catégories suivantes: violentes, acquises, liées à l'administration de la justice, méfaits/infractions à l'ordre public ou liées à la drogue. Les accusations violentes comprenaient les voies de fait de tous les niveaux de gravité, les agressions sexuelles, les homicides ou tentatives de meurtre, les infractions entraînant la privation de liberté, le vol qualifié, les menaces de violence et les infractions liées aux armes offensives. Les infractions acquises (c.-à-d. aux stratégies de survie ou d'acquisition de biens) comprenaient le vol, la fraude, les jeux et paris et le travail du sexe. Les infractions liées à l'administration de la justice comprenaient la violation de la probation, le non-respect des conditions et le défaut de se présenter au tribunal. Les infractions de méfaits/infractions à l'ordre public comprenaient le vandalisme, le fait de troubler la paix et les infractions au Code de la route. Finalement, les infractions liées aux substances comprenaient la possession, la possession à des fins de trafic, le trafic et la production de drogues et de substances contrôlées.

Nous avons identifié les profils d'antécédents criminels à travers une analyse de classes latentes, en utilisant la somme des accusations criminelles dans chacune des cinq catégories comme variables indicatrices. L'analyse de classe latente permet d'identifier le nombre et la nature des sous-populations latentes au sein d'une population (Kline, 2015). Nous avons testé des solutions allant de 2 à 7 classes. Sur la base de l'entropie, du critère d'information bayésien, du test du rapport de vraisemblance Bootstrap, de la taille de l'échantillon dans chaque classe, ainsi que des connaissances préalables concernant la typologie de la délinquance chez les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale (Hiday et Wales, 2011; Skeem et coll., 2011), la solution à 5 classes était émergée comme le modèle supérieur. Étant donné son excellente entropie, qui indique le degré de certitude de la classification des participants comme « appartenant » à une classe ou à une autre, le modèle a été considéré comme étant mesuré sans erreur.

Le plus grand des 5 groupes (« besoins moindres » ou *fewer needs*, $n = 981$) était composé d'individus ayant vécu très peu d'implication criminelle. Deux groupes étaient composés d'individus ayant connu une implication criminelle modérée et non spécifique : un groupe était caractérisé par une itinérance chronique (« besoins associés à l'itinérance » ou *needs associated with homelessness*, $n = 148$), alors que l'autre groupe était caractérisé par un usage criminalisé de drogues (« besoins associés aux drogues » ou *needs associated with drugs*, $n = 54$). Finalement, les 2 derniers groupes étaient caractérisés par plusieurs accusations pour des infractions violentes, des méfaits et des infractions à l'ordre public, potentiellement associées à de l'antisocialité (« besoins criminogènes importants » ou *extensive criminogenic needs*, $n = 72$ et « besoins criminogènes aigus et importants » ou *acute and extensive criminogenic needs*, $n = 66$).

Nous avons ensuite comparé ces 5 profils en fonction de plusieurs caractéristiques sociodémographiques et d'antécédents cliniques. Le groupe des personnes aux « besoins moindres » comptait la plus grande proportion de femmes et ces personnes avaient des antécédents psychosociaux moins complexes en termes d'éducation, d'emploi antérieur et de durée d'itinérance à vie. Ce groupe comprenait des personnes ayant un meilleur contrôle des impulsions et relativement peu de personnes souffrant d'un trouble de la consommation de substances et d'alcool, tout comme le groupe de personnes ayant des « besoins associés aux drogues ». Le groupe de personnes aux « besoins moindres » présentait également la plus forte proportion de personnes ayant déjà reçu un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux (1,4 %, contre 0,1 à 0,4 % pour les 4 autres profils). Parmi le groupe des personnes ayant des « besoins associés à l'itinérance », il y avait une proportion élevée d'individus s'identifiant comme blancs et ayant la plus longue durée d'itinérance. Ils avaient un faible contrôle des impulsions et les troubles liés à l'usage des drogues étaient fréquents (76 %). Les groupes des personnes ayant des « besoins criminogènes importants » et de celles ayant des « besoins criminogènes aigus et importants » se ressemblaient : ils comprenaient tous deux des personnes ayant des antécédents psychosociaux complexes et ne différaient pas significativement les uns des autres à plusieurs égards. Il s'agissait des 2 profils ayant eu le plus de démêlés avec la justice pénale et nous avons supposé que ces personnes avaient les besoins criminogènes les plus complexes. Comme prévu, le groupe des personnes ayant des « besoins associés aux drogues » présentait la plus

forte proportion d'individus ayant un trouble lié à la consommation de substances psychoactives et la plus faible proportion d'individus ayant un trouble lié à la consommation d'alcool. Enfin, un diagnostic de trouble psychotique et des antécédents d'hospitalisation psychiatrique ne distinguaient pas les classes.

Objectifs de la présente étude

La présente étude utilise donc ces profils préalablement identifiés pour explorer la possibilité qu'aucun effet global sur l'implication criminelle n'ait été identifié à cause d'effets hétérogènes de l'intervention *Logement d'abord*. Plus spécifiquement, nous voulons vérifier si le profil d'antécédents criminels des participants module l'effet de *Logement d'abord* sur les mises en accusation. Nous avons donc mesuré l'impact de *Logement d'abord*, comparativement au traitement habituel, sur les nouvelles mises en accusation criminelle pour : 1) infractions violentes ; 2) infractions acquiescentes ; 3) infractions liées à l'administration de la justice, pour chaque profil d'antécédent criminel préidentifié dans une étude précédente (Lemieux et coll., 2020). Nous avons fait l'hypothèse que les participants ayant des besoins en matière de justice généralement pris en compte dans le contexte de l'intervention *Logement d'abord* seraient plus susceptibles de connaître une réduction de leur implication criminelle à la suite de leur participation à l'intervention. Il était donc attendu que les participants dont les antécédents criminels étaient associés à un passé d'itinérance chronique, à la pauvreté ou à un usage criminalisé de drogues (personnes ayant des « besoins liés à l'itinérance » ou des « besoins associés aux drogues ») connaîtraient une plus grande réduction dans les 3 types de nouvelles mises en accusation pour infractions criminelles en raison de *Logement d'abord* que les participants ayant des besoins criminogènes plus complexes et traditionnellement enlignés avec les paradigmes de réhabilitation, tel que les attitudes antisociales (Bonta et Andrews, 2007 ; personnes ayant des « besoins criminogènes importants » ou des « besoins criminogènes aigus et importants »).

Méthodes

Procédures

Cette analyse secondaire des données se focalise sur un sous-échantillon de participants recrutés entre 2009 et 2011 puis suivis pendant

2 ans pour le projet de démonstration *At Home/Chez Soi* (Goering et coll., 2011), un essai contrôlé randomisé pancanadien évaluant l'effet de *Logement d'abord* (variante de *Pathways to Housing*; Tsemberis, 2010) chez les personnes vivant à la fois un trouble mental et une situation d'itinérance. L'implantation du modèle dans le cadre de *At Home/Chez Soi* a été menée avec une très haute fidélité (Macnaughton et coll., 2015; Nelson et coll., 2014). Pour être éligibles, les participants devaient être en situation d'itinérance absolue ou logés dans des conditions précaires (et avoir eu au moins 2 épisodes d'itinérance absolue dans l'année précédente) et devaient avoir un diagnostic de trouble mental (épisode de dépression majeure, trouble panique, épisode de manie ou d'hypomanie, trouble du stress posttraumatique, trouble de l'humeur avec traits psychotiques ou trouble psychotique), avec ou sans trouble concomitant d'usage de drogues ou d'alcool, tel que déterminé par le MINI (Lecrubier et coll., 1997). Avant la randomisation, les participants ont été regroupés en fonction de leur niveau de besoins, tel que déterminé par la présence d'un diagnostic de trouble mental sévère (trouble bipolaire ou psychotique), le niveau de fonctionnement dans la communauté, la présence d'un trouble d'usage de drogues ou d'alcool, l'historique d'hospitalisation psychiatrique et l'implication criminelle récente. Les participants ayant des besoins élevés ont été affectés aléatoirement à un groupe recevant l'intervention *Logement d'abord* avec un suivi intensif (*Assertive Community Treatment*) ou à un groupe recevant les services habituels déjà disponibles dans leur ville. Pour leur part, les participants ayant des besoins modérés ont été affectés aléatoirement à un groupe recevant l'intervention *Logement d'abord* avec soutien d'intensité variable ou aux services habituels. Les critères d'éligibilité, les procédures et l'intervention sont décrits plus en détail dans le protocole (Goering et coll., 2011).

L'approbation éthique a été obtenue auprès de comités d'éthique de la recherche dans chaque site où des données ont été colligées (Goering et coll., 2011). Des approbations éthiques supplémentaires ont été obtenues pour l'utilisation des données administratives relatives à la justice aux sites de Toronto et Vancouver, alors que cette utilisation avait déjà été prévue dans l'approbation éthique initiale par le site de Montréal. Du financement additionnel a été obtenu auprès des Instituts de recherche en santé du Canada à travers le programme Fondation attribué à l'une des coautrices pour la collecte des données administratives relatives à la justice. L'essai randomisé est enregistré auprès de l'*International Standard Randomized Controlled Trial Number Register*.

Échantillon

L'échantillon comprend des participants provenant de 3 sites, en fonction de la disponibilité des données administratives sur les mises en accusation pour infractions criminelles: Toronto ($n = 511$), Montréal ($n = 468$) et Vancouver ($n = 342$), pour un total de 1321 participants. De ceux-ci, 727 ont été aléatoirement affectés à *Logement d'abord*¹ et 594 aux services habituels. Malheureusement, 41 participants sont décédés pendant la période de l'étude; nous avons inclus leurs données jusqu'au moment de leur décès (voir le supplément en ligne pour un diagramme détaillé).

En moyenne, les participants avaient 41,8 ans ($ET = 11,2$) et 69 % étaient des hommes, 30 % des femmes et 1 % d'une autre identité de genre. Plus de la moitié s'identifiaient comme blanc, 6 % comme autochtone et 39 % d'un autre héritage ethnoculturel. À l'entrée dans l'étude, 58 % de l'échantillon satisfaisait les critères pour un diagnostic d'épisode de dépression majeure; 38 % pour un diagnostic de trouble psychotique; 14 % pour un diagnostic de trouble de l'humeur avec traits psychotiques; 10 % pour un diagnostic d'épisode de manie ou d'hypomanie; 21 % pour un diagnostic de trouble du stress posttraumatique; et 17 % pour un diagnostic de trouble panique. De plus, 37 % des participants satisfaisaient les critères pour un diagnostic de trouble d'usage d'alcool et 52 % pour un trouble d'usage de drogues.

Mesures

Mesures de résultats

Nous avons défini l'implication criminelle comme les contacts policiers résultant en des mises en accusation criminelle, tel qu'identifié à travers les dossiers des services de police locaux. Les dossiers incluent des informations sur la date, le lieu, le statut du participant (p. ex. victime, suspect) et la résolution du contact (p. ex. avertissement, arrestation et mise en accusation). Aux fins des présentes analyses, nous avons sélectionné les contacts où le participant était considéré comme un suspect

1. Le site de Vancouver a affecté 107 participants à un modèle de *Logement d'abord* reposant sur un logement-résidence dans le contexte d'une sous-étude. Étant donné que l'intervention diffère significativement de la variation de *Logement d'abord* autrement testée, reposant sur les logements dispersés, nous avons exclu ce sous-échantillon de nos analyses.

et qui se sont résolus par une arrestation et une mise en accusation criminelle. Seule l'infraction la plus sévère (Wallace et coll., 2009) a été retenue pour chaque contact. Les infractions ont été classifiées comme soit violentes, acquisitives (p. ex. vol, fraude, travail du sexe), liées à l'administration de la justice (p. ex. manquement aux conditions de la probation), méfaits/infractions à l'ordre public ou liées à la drogue. Pour chaque catégorie, nous avons calculé le nombre total de mises en accusation un 1 avant l'entrée dans l'étude et 2 ans après l'entrée dans l'étude. L'utilisation de la date des contacts policiers a permis de nous assurer que les infractions étaient correctement classifiées comme ayant eu lieu avant ou après l'entrée dans l'étude. Le tableau 1 présente le nombre moyen de mises en accusation pour les 5 types d'infractions dans les 2 ans après l'entrée dans l'étude. Étant donné leur faible incidence, il a été impossible d'inclure les mises en accusation pour infractions liées à la drogue et pour méfaits/infractions à l'ordre public dans les analyses subséquentes.

TABLEAU 1

Nombre moyen de nouvelles mises en accusation après l'entrée dans l'étude, par groupe d'intervention

| Type d'infraction | Services habituels (n = 594) | Logement d'abord (n = 727) |
|------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Violente | 0,21 (ÉT = 0,74) | 0,20 (ÉT = 0,60) |
| Acquisitive | 0,32 (ÉT = 1,14) | 0,27 (ÉT = 0,98) |
| Administration de la justice | 0,22 (ÉT = 1,00) | 0,19 (ÉT = 0,78) |
| Drogues | 0,06 (ÉT = 0,30) | 0,04 (ÉT = 0,21) |
| Méfait/ordre public | 0,05 (ÉT = 0,30) | 0,04 (ÉT = 0,25) |

Note. ÉT: écart-type.

Profils d'antécédents criminels

Les présentes analyses prennent appui sur les profils de besoins en matière de justice développés dans une étude précédente à partir des données complètes sur les antécédents criminels des participants. Ces profils sont décrits plus haut, dans l'introduction. L'article de Lemieux et coll. (2020) décrit en détail les méthodes et les caractéristiques sociodémographiques et cliniques des groupes identifiés.

Analyses statistiques

Nous avons utilisé des régressions binomiales négatives pour évaluer l'impact de *Logement d'abord* sur la somme de nouvelles accusations criminelles pour : 1) infractions violentes; 2) infractions acquiesitives; 3) infractions liées à l'administration de la justice. Nous avons testé les principaux effets fixes de l'intervention (intention de traitement) et des profils d'antécédents criminels (« besoins moindres », « besoins associés à l'itinérance », « besoins associés aux drogues », « besoins criminogènes importants », « besoins criminogènes aigus et importants »), en ajustant pour le nombre de mises en accusation avant l'entrée dans l'étude, le niveau de besoins (besoins élevés ou modérés) et le site de l'étude (Toronto, Montréal ou Vancouver). Pour tester la présence d'hétérogénéité de l'effet de *Logement d'abord*, nous avons inclus une interaction entre l'intervention et le profil et avons calculé l'effet marginal de *Logement d'abord* pour chaque profil.

Comme analyses de sensibilité, nous avons procédé à une *complete case analysis*, ce qui a ici consisté à exclure des analyses les personnes décédées pendant la durée de l'étude. Les résultats de ces analyses de sensibilité sont discutés dans le texte et les coefficients de ces modèles peuvent être obtenus auprès de la première autrice.

Résultats

Les résultats montrent que l'impact de *Logement d'abord* sur les mises en accusation pour crimes violents diffère selon le profil d'antécédents criminels, tel que suggéré par la présence de termes d'interactions significatifs dans le tableau 2. Les effets marginaux de *Logement d'abord* (voir figure 1) montrent que l'intervention entraîne une réduction des accusations pour infractions violentes chez les participants ayant des « besoins associés à l'itinérance » (- 0,37 nouvelle accusation sur deux ans, 95 % CI: - 0,52, - 0,12) et pour ceux ayant des « besoins associés à la drogue » (- 0,39, 95 % CI: - 0,76, - 0,02). On remarque une légère augmentation chez les participants aux « besoins moindres » (+ 0,07, 95 % CI: 0,01, 0,12) – bien que la limite inférieure de l'intervalle de confiance soit près de zéro². Les preuves ne sont pas concluantes quant à l'effet de *Logement d'abord* chez les participants ayant des « besoins

2. L'exploration des données révèle que cette augmentation est limitée à moins d'une demi-douzaine de participants.

criminogènes aigus et importants»: l'estimé ponctuel suggère une augmentation modérée de 0,33 accusation pour infractions violentes, mais un manque de précision nous empêche de tirer une conclusion claire (95 % CI: -0,02, 0,67). Ces conclusions sont robustes aux analyses de sensibilité.

TABLEAU 2

Résultats de régression binomiales négatives pour les nouvelles mises en accusation (N = 1321)

| Variables | Infractions violentes | | Infractions acquisitives | | Infractions liées à l'administration de la justice | |
|--|-----------------------|----------------|-----------------------------|----------------|--|----------------|
| | β | 95% IC | β | 95% IC | β | 95% IC |
| Terme constant | -2,68 | (-3,09, -2,27) | -1,67 | (-1,99, -1,36) | -2,90 | (-3,32, -2,48) |
| Site^a | | | | | | |
| Toronto | 0,31 | (-0,02, 0,64) | -0,29 | (-0,59, 0,02) | 0,66 | (0,29, 1,02) |
| Vancouver | -0,05 | (-0,45, 0,35) | -0,22 | (-0,55, 0,11) | 0,49 | (0,09, 0,88) |
| Niveau de besoins | | | | | | |
| Élevé ^b | 0,12 | (-0,17, 0,42) | 0,07 | (-0,20, 0,33) | 0,72 | (0,43, 1,02) |
| Infractions avant l'entrée dans l'étude | 1,07 | (0,85, 1,29) | 0,77 | (0,63, 0,92) | 0,54 | (0,33, 0,75) |
| Intervention | | | | | | |
| <i>Logement d'abord^c</i> | 0,44 | (0,05, 0,83) | -0,30 | (-0,64, 0,05) | 0,02 | (-0,36, 0,41) |
| Profil d'antécédents^d | | | | | | |
| Besoins associés à l'itinérance | 1,50 | (0,97, 2,03) | 0,50 | (-0,03, 1,02) | 1,00 | (0,46, 1,54) |
| Besoins criminogènes importants | 1,05 | (0,32, 1,78) | 0,93 | (0,26, 1,59) | 0,80 | (0,05, 1,56) |
| Besoins criminogènes aigus et importants | 0,39 | (-0,56, 1,34) | 1,20 | (0,60, 1,81) | 1,06 | (0,34, 1,78) |
| Besoins associés aux drogues | 1,39 | (0,59, 2,19) | 0,95 | (0,25, 1,64) | 0,07 | (-0,97, 1,12) |
| Intervention x Profil^e | | | | | | |
| LA x Besoins associés à l'itinérance | -1,62 | (-2,47, -0,77) | 0,75 | (0,05, 1,44) | -0,27 | (-1,03, 0,49) |
| LA x Besoins criminogènes importants | -0,19 | (-1,12, 0,74) | -0,28 | (-1,26, 0,70) | 0,43 | (-0,55, 1,41) |
| LA x Besoins criminogènes aigus et importants | 0,61 | (-0,54, 1,75) | 0,08 | (-0,74, 0,90) | 0,67 | (-0,26, 1,60) |
| LA x Besoins associés aux drogues | -2,15 | (-3,62, -0,67) | 0,18 | (-0,84, 1,20) | 0,46 | (-0,88, 1,81) |

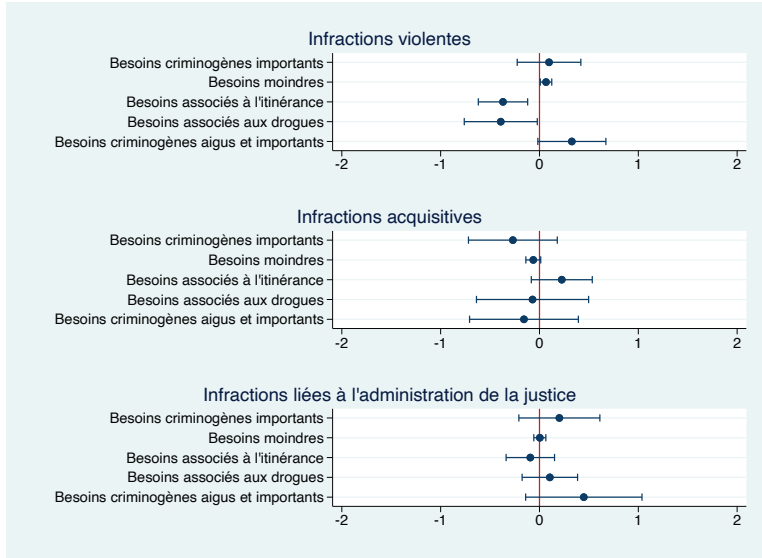
Note. IC: intervalle de confiance, LA: *Logement d'abord*.

Niveaux de référence: ^a Montréal, ^b Modéré, ^c Services habituels, ^d Besoins moindres,

^e LA x Besoins moindres.

FIGURE 1

Effets marginaux moyens de *Logement d'abord* (avec intervalle de confiance de 95 %) sur 3 types de nouvelles mises en accusation, par profil d'antécédents criminels



Il n'y avait aucun signe d'hétérogénéité dans l'impact de *Logement d'abord* sur les accusations pour infractions acquiescives et les accusations liées à l'administration de la justice, avec des estimations d'effets marginaux trop imprécis pour permettre le rejet de l'hypothèse nulle, peu importe le profil. Ces conclusions sont robustes aux analyses de sensibilité.

Discussion

Les résultats suggèrent que *Logement d'abord* influence l'implication criminelle pour infractions violentes différemment selon le profil d'antécédents criminels. Tel qu'attendu selon la théorie et la recherche (Bonta et coll., 2014; Bonta et Andrews, 2007; Skeem et coll., 2014, 2015), les participants ayant des besoins en matière de justice susceptibles d'être pris en compte par *Logement d'abord* (p. ex. instabilité résidentielle, usage de drogues) étaient plus susceptibles de connaître une réduction de leur implication criminelle pour violence. En effet, les participants ayant des « besoins associés à l'itinérance » ou des

«besoins associés à la drogue» dans le groupe intervention avaient moins de nouvelles accusations pour infractions violentes que ceux assignés aux services habituels. Les problèmes d'usage de substances, qui comptent parmi les plus importants besoins criminogènes chez les personnes ayant un trouble mental (Fazel et coll., 2009; Monahan et coll., 2001; Volavka et Swanson, 2010), étaient plus susceptibles que les autres facteurs (p. ex. traits et attitudes antisociaux) d'être abordés dans le cadre de l'intervention. Bien qu'il n'y ait pas eu d'effet de *Logement d'abord* sur l'usage de substances dans Chez Soi (Aubry et coll., 2016; Stergiopoulos et coll., 2015), les intervenants appliquaient l'approche de réduction des méfaits. Comme l'objectif de la réduction des méfaits n'est pas d'éliminer l'usage en tant que tel, mais plutôt de réduire les problèmes qui y sont associés – comme les conditions violentes et dangereuses souvent associées à l'usage de drogues illicites – il est fort possible que l'approche ait contribué à limiter le nombre de nouvelles infractions violentes (Erickson, 2001; McNeil et coll., 2014; Piat et coll., 2012). Par exemple, un approvisionnement sûr de drogues pourrait permettre de réduire le risque qu'un individu commette un vol qualifié ou qu'un trafiquant attaque une personne pour non-paiement d'une dette. De la même façon, être logé peut avoir réduit l'exposition des participants à la violence quotidienne et à la victimisation de rue (Petering et coll., 2019; Tong et coll., 2019), ce qui peut entraîner des disputes, des menaces et de la violence bidirectionnelle. Selon les entrevues qualitatives, les participants de *Logement d'abord* estimaient qu'avoir un logement leur offrait un plus grand sens d'agentivité et un plus grand contrôle sur leur environnement, leur permettant ainsi de s'éloigner de situations qui pourraient escalader. Vivre dans la rue, avec l'absence inhérente d'intimité et la lutte constante pour la survie, peut également engendrer un stress prolongé énorme qui augmente la probabilité de gestes impulsifs d'agression pouvant résulter en l'intervention de la police (Leclair, Reyes et coll., 2019; Moustafa et coll., 2017; Roy et coll., 2020). Les participants ayant des «besoins associés à l'itinérance» vivaient de manière disproportionnée un trouble d'usage de substances et ont donc possiblement bénéficié également de l'approche de réduction des méfaits.

Finalement, nous avons fait l'hypothèse que *Logement d'abord* réduirait le risque de nouvelles accusations pour infractions acquiesitives. Cela n'a pas été le cas. Bien que cela pourrait être indicatif de besoins criminogènes non répondus, ce résultat de recherche illustre possiblement les limites de l'intervention dans sa capacité à répondre

aux besoins liés à la survie. Bien que les participants à *Logement d'abord* soient logés et reçoivent différents services de soutien, plusieurs continuent de connaître une grande pauvreté (Patterson et coll., 2013) et de l'insécurité alimentaire (Hainstock et Masuda, 2019; O'Campo et coll., 2017). Bien que les besoins criminogènes, comme l'antisocialité, peuvent expliquer certains types de contact avec le système de justice, ils peuvent être secondaires à d'autres stratégies de survie qui doivent nécessairement être mobilisées en situation d'extrême pauvreté. Il est aussi possible que *Logement d'abord* ne soit pas en mesure, dans un laps de temps aussi court, de compenser pleinement pour l'expérience de traumatismes, de désavantage social et de pauvreté, bien souvent présents pendant une vie entière. Les comportements non violents qui peuvent résulter en une accusation peuvent être en partie motivés par des craintes liées à la pauvreté, qui ne peuvent être apaisées seulement grâce à l'accès au logement.

Implications

Logement d'abord peut être un excellent moyen d'entrer en contact avec les utilisateurs de services et de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire leur implication criminelle (Henwood et coll., 2011). Certains observateurs font l'argument que la réduction de l'implication judiciaire et criminelle devrait être comprise comme une dimension à part entière du rétablissement pour les personnes ayant un trouble mental et des antécédents criminels et que les interventions axées sur le rétablissement comme *Logement d'abord* devraient viser la réduction de l'implication criminelle (Drennan et Alred, 2012; Leclair et coll., 2020; Lemieux, 2018). Cet argument est renforcé par le fait que plusieurs rapportent que les interactions négatives avec le système de justice a constitué une barrière importante à leur rétablissement (Patterson et coll., 2013).

Logement d'abord mobilise une équipe multidisciplinaire d'intervenants et les présents résultats soulignent l'occasion d'offrir à travers eux des services qui ciblent spécifiquement la réduction de l'implication criminelle. Ce soutien pourrait prendre la forme de techniques d'entrevues motivationnelles, de services de liaison avec les tribunaux, d'assistance dans la régulation de leur situation juridique et d'interventions qui évaluent et ciblent les besoins individuels en matière de justice. Il a été souligné ailleurs (Crocker et coll., 2017; Leclair, Deveaux et coll., 2019) que les connaissances en santé mentale forensique devraient être

partagées en amont et incorporées aux services de santé et de services sociaux de proximité, incluant aux interventions pour les personnes vivant une situation d'itinérance. Les personnes ayant des besoins criminogènes cohérents avec les paradigmes de réhabilitation pourraient bénéficier d'interventions volontaires d'appoint qui ciblent l'antisocialité et les réseaux sociaux procriminels en enseignant des stratégies de gestion de la colère et de construction d'une identité prosociale et en valorisant les nouvelles relations avec les pairs prosociaux, tel que prévu par le modèle risque-besoins-réceptivité (Bonta et Andrews, 2007). L'intégration des connaissances, des outils, des approches et de l'expertise issus de la santé mentale forensique et de la criminologie au sein des équipes multidisciplinaires qui soutiennent les utilisateurs de *Logement d'abord* serait une façon concrète, flexible et facilement applicable de cibler la réduction de l'implication criminelle chez certains utilisateurs. Les recherches futures devraient se pencher sur la faisabilité et l'efficacité de stratégies d'amélioration du programme, comme de la formation pour les intervenants (Clifasefi et coll., 2016), des interventions d'appoint et – là où les ressources le permettent – des équipes mobiles d'experts en santé mentale forensique. Cette recherche pourrait être bonifiée par des méthodes valorisant les savoirs expérientiels des utilisateurs de services sur les barrières et facilitateurs individuels et structurels à la réduction de leur implication criminelle.

Forces et limites

La présente étude est, à notre connaissance, la première à utiliser les données administratives d'un essai randomisé contrôlé pour explorer les raisons derrière l'absence d'effet global de *Logement d'abord* chez un vaste échantillon de personnes vivant une situation d'itinérance et ayant un trouble mental (Leclair, Deveaux et coll., 2019). L'utilisation de données policières administratives permet également de nous assurer d'avoir utilisé la date la plus près possible de l'infraction (ce qui n'aurait pas été le cas si nous avions utilisé la date du verdict, qui dépend de la durée du procès, par exemple), permettant ainsi une grande confiance quant à la classification d'une infraction comme ayant eu lieu avant ou après l'entrée dans l'étude. Notre étude a toutefois quelques limites. D'abord, nous avons réalisé plusieurs comparaisons entre plusieurs profils de différentes tailles. Bien qu'utiliser un terme d'interaction pour évaluer la présence d'hétérogénéité de l'effet de l'intervention (plutôt que de stratifier toutes les analyses) permet de grandement

limiter le risque d'erreurs de type I, les lecteurs devraient être néanmoins prudents dans l'interprétation de la signification des effets marginaux dont l'une des limites de l'intervalle de confiance s'approche de zéro. D'autre part, la taille variable des différents profils d'antécédents criminels et le petit nombre de participants dans certains des profils a pu limiter la précision du modèle et introduire des erreurs de type II. Ensuite, notre période de suivi était restreinte à 2 ans. Plusieurs participants ont vécu des défis importants pendant toute leur vie et il est peu probable que *Logement d'abord* – ou toute intervention – ait pu pleinement compenser pour ces défis dans un laps de temps aussi court. Les bénéfices de *Logement d'abord* en termes d'autres résultats, comme la stabilité résidentielle, tendent à diminuer avec le temps (Stergiopoulos et coll., 2019) ; des recherches additionnelles devraient être menées afin de vérifier s'il en est de même pour l'effet sur l'implication criminelle pour infractions violentes. Finalement, les résultats peuvent ne pas être généralisables aux autres juridictions étant donné les différences potentielles dans les lois et les pratiques.

Conclusion

Les résultats montrent que *Logement d'abord* peut avoir un impact sur les nouvelles mises en accusation pour infractions violentes chez les utilisateurs de services dont les besoins en matière de justice sont étroitement alignés sur les interventions offertes, mais que cela n'est pas suffisant pour réduire l'implication criminelle chez les participants dont les besoins sont en lien avec l'antisocialité. En plus des implications pour améliorer les services en ciblant les besoins en matière de justice des utilisateurs de *Logement d'abord*, les présents résultats peuvent également être interprétés sous une perspective sociétale et structurelle. L'absence d'effet de *Logement d'abord* sur les nouvelles accusations pour infractions acquiescives ou liées à l'administration de la justice met en lumière l'importance de mettre en œuvre des politiques qui ciblent les conditions systémiques qui sous-tendent le désavantage socioéconomique. Ce contexte nourrit l'interprétation de nos résultats et souligne l'importance que les efforts faits pour améliorer les interventions soient accompagnés de politiques publiques qui rectifient les injustices structurelles.

RÉFÉRENCES

- Andrews, D. A. (2012). The Risk-Need-Responsivity (RNR) Model of correctional assessment and treatment. In J. Dvoskin, J. Skeem, R. Novaco et K. Douglas (Eds.), *Using Social Science to Reduce Violent Offending* (pp. 127-156). Oxford University Press.
- Arboleda-Flórez, J. et Holley, H. L. (1988). Criminalization of the mentally ill: Part II. Initial detention. *Canadian Journal of Psychiatry*, 33(2), 87-95. <https://doi.org/10.1177/070674378803300203>
- Aubry, T., Goering, P. N., Veldhuizen, S., Adair, C. E., Bourque, J., Distasio, J., Latimer, E. A., Stergiopoulos, V., Sloane, M. A., Streiner, D., Tsemberis, S. et Scott, T. (2016). A multiple-city RCT of housing first with assertive community treatment for homeless Canadians with serious mental illness. *Psychiatric Services*, 67(3), 275-281. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1176/appi.ps.201400587>
- Beaudoin, I. (2016). Efficacité de l'approche «logement d'abord»: une revue systématique. *Drogues, Santé et Société*, 14(2), 43. <https://doi.org/10.7202/1037732ar>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2007). *Risk-Need-Responsivity Model for Offender Assessment and Rehabilitation 2007-06*. Public Safety Canada.
- Bonta, J., Blais, J. et Wilson, H. A. (2014). A theoretically informed meta-analysis of the risk for general and violent recidivism for mentally disordered offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 19, 278-287. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2014.04.014>
- Brousselle, A., Champagne, F., Contandriopoulos, A.-P. et Hartz, Z. (2011). *L'évaluation: concepts et méthodes 2e édition*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Caton, C. L. M., Dominguez, B., Schanzer, B., Hasin, D. S., Shrout, P. E., Felix, A., McQuiston, H., Opler, L. A. et Hsu, E. (2005). Risk factors for long-term homelessness: Findings from a longitudinal study of first-time homeless single adults. *American Journal of Public Health*, 95(10), 1753-1759. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2005.063321>
- Charette, Y., Crocker, A. G. et Billette, I. (2011). The Judicious Judicial Dispositions Juggle: Characteristics of Police Interventions Involving People With a Mental Illness. *Canadian Journal of Psychiatry*, 56(11), 677-685. <http://journals.sagepub.com.proxy3.library.mcgill.ca/doi/pdf/10.1177/070674371105601106>
- Chesnay, C., Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2013). Taming disorderly people one ticket at a time: The penalization of homelessness in Ontario and British Columbia. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 55(2), 161-185.
- Clifasefi, S. L., Collins, S. E., Torres, N. I., Grazioli, V. S. et Mackelprang, J. L. (2016). Housing First, but what comes second? A qualitative study of resident, staff and management perspectives on single-site Housing First program enhancement. *Journal of Community Psychology*, 44(7), 845-855. <https://doi.org/10.1002/jcop.21812>
- Copeland, W. E., Shanahan, L., Costello, E. J. et Angold, A. (2009). Childhood and adolescent psychiatric disorders as predictors of young adult disorders. *Archives of General Psychiatry*, 66(7), 764-772. <https://doi.org/10.1001/archgenpsychiatry.2009.85>

- Crocker, A. G., Livingston, J. D. et Leclair, M. C. (2017). Forensic mental health systems internationally. In R. Roesch et A. N. Cook (Eds.), *Handbook of Forensic Mental Health Services* (pp. 3-76). Routledge.
- Crocker, A. G., Martin, M. S., Leclair, M. C., Seto, M. C. et Nicholls, T. L. (2018). Expanding the early and late starter model of criminal justice involvement for forensic mental health clients. *Law and Human Behavior*, 42(1), 83-93. <https://doi.org/10.1037/lhb0000269>
- Drennan, G. et Alred, D. (2012). *Secure Recovery: Approaches to Recovery in Forensic Mental Health Settings*. Routledge.
- Edalati, H., Nicholls, T. L., Schütz, C. G., Somers, J. M., Distasio, J., Aubry, T. et Crocker, A. G. (2020). Examining the Relationships between Cumulative Childhood Adversity and the Risk of Criminal Justice Involvement and Victimization among Homeless Adults with Mental Illnesses after Receiving Housing First Intervention. *The Canadian Journal of Psychiatry*. <https://doi.org/10.1177/0706743720902616>
- Erickson, P. G. (2001). *Drugs, violence and public health: What does the harm reduction approach have to offer?* (Issue April).
- Fazel, S., Langström, N., Hjern, A., Grann, M. et Lichtenstein, P. (2009). Schizophrenia, substance abuse, and violent crimes. *JAMA*, 301(19), 2016-2023.
- Fazel, S. et Seewald, K. (2012). Severe mental illness in 33,588 prisoners worldwide: systematic review and meta-regression analysis. *The British Journal of Psychiatry*, 200(5), 364-373. <https://doi.org/10.1192/bjp.bp.111.096370>
- Frappier, A., Vigneault, L. et Paquet, S. (2009). À la Fois malade et criminalisé: Témoignage d'une double marginalisation. *Santé mentale Au Québec*, 34(2), 21-30. <https://doi.org/10.7202/039123ar>
- Frounfelker, R. L., Glover, C. M., Teachout, A., Wilkniss, S. M. et Whitley, R. (2010). Access to Supported Employment for consumers with criminal justice involvement. *Psychiatric Rehabilitation Journal*, 34(1), 49-56. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.2975/34.1.2010.49.56>
- Gaetz, S., Scott, F. et Gulliver, T. (2013). *Housing First In Canada: Supporting Communities to End Homelessness*. Canadian Homelessness Research Network Press.
- Goering, P. N., Streiner, D., Adair, C. E., Aubry, T., Barker, J., Distasio, J., Hwang, S. W., Komaroff, J., Latimer, E. A., Sloane, M. A. et Zabkiewicz, D. (2011). The At Home/Chez Soi trial protocol: a pragmatic, multi-site, randomised controlled trial of a Housing First intervention for homeless individuals with mental illness in five Canadian cities. *BMJ*, 1(2), e000323. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2011-000323>
- Gonzalez, J. R., Jetelina, K. K., Roberts, M., Reitzel, L. R., Kendzor, D., Walters, S. et Businelle, M. S. (2018). Criminal Justice System Involvement Among Homeless Adults. *American Journal of Criminal Justice*, 43(2), 158-166. <https://doi.org/10.1007/s12103-017-9413-7>
- Hainstock, M. et Masuda, J. R. (2019). "We have a roof over our head, but we have to eat too." Exploring shifting foodscapes from homelessness into Housing First in Kingston, Ontario. *Health et Place*, 59(August), 102197. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2019.102197>
- Henwood, B. F., Stanhope, V. et Padgett, D. K. (2011). The role of housing: A comparison of front-line provider views in housing first and traditional

- programs. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 38(2), 77-85. <https://doi.org/10.1007/s10488-010-0303-2>
- Hiday, V. A. et Wales, H. W. (2011). The criminalization of mental illness. In E. R. Vingilis et S. A. State (Eds.), *Applied Research and Evaluation in Community Mental Health Services: An update of key research domains* (Issue May 2018, pp. 80-93). McGill-Queen's University Press.
- Holley, H. L. et Arboleda-Flórez, J. (1988). Criminalization of the mentally ill: Part I. Police perceptions. *Canadian Journal of Psychiatry*, 33(2), 81-86. <https://doi.org/10.1177/070674378803300202>
- Katz, A. S., Zerger, S. et Hwang, S. W. (2017). Housing First the conversation: discourse, policy and the limits of the possible. *Critical Public Health*, 27(1), 139-147. <https://doi.org/10.1080/09581596.2016.1167838>
- Kline, R. B. (2015). Principles and practice of structural equation modeling. In *Principles and practice of structural equation modeling*. <https://doi.org/10.1038/156278a0>
- Latimer, E. A., Rabouin, D., Cao, Z., Ly, A., Powell, G., Adair, C. E., Sareen, J., Sloane, M. A., Stergiopoulos, V., Pinto, A. D., Moodie, E. E. M. et Veldhuizen, S. R. (2019). Cost-effectiveness of Housing First Intervention With Intensive Case Management Compared With Treatment as Usual for Homeless Adults With Mental Illness. *JAMA Network Open*, 2(8), e199782. <https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2019.9782>
- Leclair, M. C., Charette, Y., Caulet, M. et Crocker, A. G. (2022). Care Pathways, Health Service Use Patterns and Opportunities for Justice Involvement Prevention Among Forensic Mental Health Clients. *Canadian Journal of Psychiatry*, 1-11. <https://doi.org/10.1177/07067437221076723>
- Leclair, M. C., Deveaux, F., Roy, L., Goulet, M.-H., Latimer, E. A. et Crocker, A. G. (2019). The impact of Housing First on criminal justice outcomes among homeless people with mental illness: A systematic review. *Canadian Journal of Psychiatry*, 64(8), 525-530. <https://doi.org/10.1177/0706743718815902>
- Leclair, M. C., Lemieux, A. J., Roy, L., Martin, M. S., Latimer, E. A. et Crocker, A. G. (2020). Pathways to recovery among homeless people with mental illness: Is impulsiveness getting in the way? *Canadian Journal of Psychiatry*, 65(7), 473-483.
- Leclair, M. C., Reyes, A., Roy, L., Caron, J. et Crocker, A. G. (2019). Towards an integrated understanding of aggression in the general population: Findings from an epidemiological catchment area study. *Personality and Individual Differences*, 145, 64-69. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2019.03.017>
- Lecrubier, Y., Sheehan, D. V., Weiller, E., Amorim, P., Bonora, I., Harnett Sheehan, K., Janavs, J. et Dunbar, G. (1997). The Mini International Neuropsychiatric Interview (MINI). A short diagnostic structured interview: reliability and validity according to the CIDI. *European Psychiatry*, 12(5), 224-231. [https://doi.org/10.1016/S0924-9338\(97\)83296-8](https://doi.org/10.1016/S0924-9338(97)83296-8)
- Lemieux, A. J. (2018). *Expanding the concept of recovery for criminally involved persons: New meaning to the dignity of risk*. Thesis, McGill University.
- Lemieux, A. J., Leclair, M. C., Roy, L., Nicholls, T. L. et Crocker, A. G. (2020). A Typology of Lifetime Criminal Justice Involvement Among Homeless Individuals With Mental Illness: Identifying Needs to Better Target Intervention. *Criminal Justice and Behavior*, 1-18. <https://doi.org/10.1177/0093854819900305>

- Livingston, J. D., Crocker, A. G., Nicholls, T. L. et Seto, M. C. (2016). *Forensic Mental Health Tribunals: A Qualitative Study of Participants' Experiences and Views*. 22(2), 173-184. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1037/law0000084>
- Ly, A. et Latimer, E. A. (2015). Housing First impact on costs and associated cost offsets: A review of the literature. *Canadian Journal of Psychiatry*, 60(11), 475-487.
- Macnaughton, E., Stefancic, A., Nelson, G., Caplan, R., Townley, G., Aubry, T., McCullough, S., Patterson, M., Stergiopoulos, V., Vallée, C., Tsemberis, S., Fleury, M.-J., Piat, M. et Goering, P. (2015). Implementing Housing First Across Sites and Over Time: Later Fidelity and Implementation Evaluation of a Pan-Canadian Multi-site Housing First Program for Homeless People with Mental Illness. *American Journal of Community Psychology*, 55(3-4), 279-291. <https://doi.org/10.1007/s10464-015-9709-z>
- McNeil, R., Small, W., Lampkin, H., Shannon, K. et Kerr, T. (2014). "People knew they could come here to get help": An ethnographic study of assisted injection practices at a peer-run 'unsanctioned' supervised drug consumption room in a Canadian setting. *AIDS and Behavior*, 18(3), 473-485. <https://doi.org/10.1007/s10461-013-0540-y>
- Monahan, J., Steadman, H. J., Silver, E., Appelbaum, P. S., Robbins, P., Mulvey, E. P., Roth, L. H., Grisso, T. et Banks, S. (2001). *Rethinking Risk Assessment: The MacArthur Study of Mental Disorder and Violence*. Oxford University Press.
- Moustafa, A. A., Tindle, R., Frydecka, D. et Misiak, B. (2017). Impulsivity and its relationship with anxiety, depression and stress. *Comprehensive Psychiatry*, 74, 173-179. <https://doi.org/10.1016/j.comppsy.2017.01.013>
- Nelson, G., Stefancic, A., Rae, J., Townley, G., Tsemberis, S., Macnaughton, E., Aubry, T., Distasio, J., Hurtubise, R., Patterson, M., Stergiopoulos, V., Piat, M. et Goering, P. (2014). Early implementation evaluation of a multi-site housing first intervention for homeless people with mental illness: A mixed methods approach. *Evaluation and Program Planning*, 43, 16-26. <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2013.10.004>
- O'Campo, P., Hwang, S. W., Gozdzik, A., Schuler, A., Kaufman-Shriqui, V., Poremski, D., Lazgare, L. I. P., Distasio, J., Belbraouet, S. et Addorisio, S. (2017). Food security among individuals experiencing homelessness and mental illness in the at Home/Chez Soi Trial. *Public Health Nutrition*, 20(11), 2023-2033. <https://doi.org/10.1017/S1368980017000489>
- O'Campo, P., Stergiopoulos, V., Davis, O., Lachaud, J., Nisenbaum, R., Dunn, J. R., Ahmed, N. et Tsemberis, S. (2022). Health and social outcomes in the Housing First model: Testing the theory of change. *EClinicalMedicine*, 47, 101387. <https://doi.org/10.1016/j.eclinm.2022.101387>
- Patterson, M. L., Rezanoff, S. N., Currie, L. et Somers, J. M. (2013). Trajectories of recovery among homeless adults with mental illness who participated in a randomised controlled trial of Housing First: A longitudinal, narrative analysis. *BMJ Open*, 3(9). <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2013-003442>
- Petering, R., La Motte-Kerr, W., Rhoades, H. et Wenzel, S. (2019). Changes in Physical Assault Among Adults Moving Into Permanent Supportive Housing. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-10. <https://doi.org/10.1177/0886260519844775>

- Piat, M., Polvere, L., Townley, G., Nelson, G., Macnaughton, E., Egalité, N. et Goering, P. N. (2012). *Baseline Consumer Narratives of Lived Experience of the Mental Health Commission of Canada's At Home/Chez Soi Project: Cross-site report*.
- Pleace, N. (2012). *Housing first*. <https://doi.org/10.18261/issn1501-5580-2012-01-07>
- Polvere, L., MacLeod, T., Macnaughton, E., Caplan, R., Piat, M., Nelson, G., Gaetz, S. et Goering, P. N. (2014). *Canadian Housing First Toolkit*.
- Poremski, D., Whitley, R. et Latimer, E. A. (2014). Barriers to obtaining employment for people with severe mental illness experiencing homelessness. *Journal of Mental Health, 23*(4), 181. <https://doi.org/10.3109/09638237.2014.910640>
- Poremski, D., Woodhall-Melnik, J., Lemieux, A. J. et Stergiopoulos, V. (2016). Persisting Barriers to Employment for Recently Housed Adults with Mental Illness Who Were Homeless. *Journal of Urban Health, 93*(1), 96-108. <https://doi.org/10.1007/s11524-015-0012-y>
- Prins, S. J. (2019). Criminogenic or Criminalized? Testing an Assumption for Expanding Criminogenic Risk Assessment. *Law and Human Behavior, 43*(5), 477-490. <https://doi.org/10.1037/lhb000034>
- Roy, L., Crocker, A. G., Nicholls, T. L., Latimer, E. A., Gozdzik, A., O'Campo, P. et Rae, J. (2016). Profiles of criminal justice system involvement of mentally ill homeless adults. *International Journal of Law and Psychiatry, 45*, 75-88. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.02.013>
- Roy, L., Crocker, A. G., Nicholls, T. L., Latimer, E. A. et Isaak, C. (2016). Predictors of criminal justice system trajectories of homeless adults living with mental illness. *International Journal of Law and Psychiatry, 49*(Part A), 75-83. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.05.013>
- Roy, L., Crocker, A. G., Nicholls, T. L., Latimer, E. A., Reyes, A. et Ayllon, A. R. (2014). Criminal behavior and victimization among homeless individuals with severe mental illness: A systematic review. *Psychiatric Services, 65*(6), 739-750. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.201200515>
- Roy, L., Leclair, M. C., Côté, M. et Crocker, A. G. (2020). Itinérance, santé mentale, justice : Expérience et perceptions des utilisateurs de services à Montréal. *Criminologie, 53*(2), 359-383. <https://doi.org/10.7202/1074199ar>
- Skeem, J. L., Manchak, S. M. et Peterson, J. K. (2011). Correctional policy for offenders with mental illness: Creating a new paradigm for recidivism reduction. *Law and Human Behavior, 35*(2), 110-126. <https://doi.org/10.1007/s10979-010-9223-7>
- Skeem, J. L., Steadman, H. J. et Manchak, S. M. (2015). Applicability of the Risk-Need-Responsivity model to persons with mental illness involved in the criminal justice system. *Psychiatric Services, 66*(9), 916-922. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.201400448>
- Skeem, J. L., Winter, E., Kennealy, P. J., Loudon, J. E. et Tatar, J. R. (2014). Offenders with mental illness have criminogenic needs, too: Toward recidivism reduction. *Law and Human Behavior, 38*(3), 212-224. <https://doi.org/10.1037/lhb0000054>
- Stergiopoulos, V., Gozdzik, A., O'Campo, P., Holtby, A. R., Jeyaratnam, J. et Tsemberis, S. (2014). Housing First: Exploring participants' early support needs. *BMC Health Services Research, 14*(1), 1-15. <https://doi.org/10.1186/1472-6963-14-167>
- Stergiopoulos, V., Hwang, S. W., Gozdzik, A., Nisenbaum, R., Latimer, E. A., Rabouin, D., Adair, C. E., Bourque, J., Connelly, J., Frankish, J., Katz, L. Y., Mason, K., Misir, V., O'Brien, K., Sareen, J., Schütz, C. G., Singer, A., Streiner,

- D., Vasiliadis, H.-M., ... for the At Home/Chez Soi Investigators. (2015). Effect of scattered-site housing using rent supplements and intensive case management on housing stability among homeless adults with mental illness: a randomized trial. *JAMA*, 313(9), 905-915. <https://doi.org/10.1001/jama.2015.1163>
- Stergiopoulos, V., Mejia-Lancheros, C., Nisenbaum, R., Wang, R., Lachaud, J., O'Campo, P. et Hwang, S. W. (2019). Long-term effects of rent supplements and mental health support services on housing and health outcomes of homeless adults with mental illness: extension study of the At Home/Chez Soi randomised controlled trial. *The Lancet Psychiatry*, 6(11), 915-925. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(19\)30371-2](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(19)30371-2)
- Sylvestre, M.-È., Blomley, N. et Bellot, C. (2020). *Red Zones: Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People*. Cambridge University Press.
- Tong, M. S., Kaplan, L. M., Guzman, D., Ponath, C. et Kushel, M. B. (2019). Persistent Homelessness and Violent Victimization Among Older Adults in the HOPE HOME Study. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-19. <https://doi.org/10.1177/0886260519850532>
- Tsemberis, S. (2010). *Housing First: The Pathways Model to End Homelessness for People with Mental Illness and Addiction*. Hazelden.
- Volavka, J. et Swanson, J. W. (2010). Violent behavior in mental illness: the role of substance abuse. *JAMA*, 304(5), 563-564. <https://doi.org/10.1001/jama.2010.1097>
- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A. et Babyak, C. (2009). *Measuring Crime in Canada: Introducing the Crime Severity Index and Improvements to the Uniform Crime Reporting Survey*. Canadian Centre for Justice Statistics.
- Woodhall-Melnik, J. R. et Dunn, J. R. (2016). A systematic review of outcomes associated with participation in Housing First programs. *Housing Studies*, 31(3), 287-304. <https://doi.org/10.1080/02673037.2015.1080816>

Supplément en ligne

FIGURE 1

Diagramme montrant les participants inclus dans les présentes analyses, selon leur assignation à l'intervention ou aux services habituels et par site

